



Délibération du Conseil communal de Burdinne : Propositions de modification du projet d'aménagement du terrain de football à Marneffe

Résumé

Il y a déjà quelques années, le Collège communal de Burdinne s'est engagé dans le projet d'aménagement du terrain de football. Vu le contexte socio-économique et environnemental et le montant de plus de 1.000.000€ des travaux, PPB invite les conseillers communaux à réfléchir et à opter pour une ou plusieurs modifications à apporter au projet initial.

Proposition de délibération

Le Conseil communal de Burdinne,

Vu la volonté du Collège communal d'aménager l'ancien terrain de football de Marneffe et d'y développer une nouvelle infrastructure sportive ;

Vu l'absence de concertation citoyenne ;

Vu le faible souci environnemental dans l'aménagement du lieu ;

Vu le double-emploi de l'infrastructure par rapport à celles dans les autres villages de la commune alors que d'autres aspects tout aussi nécessaires sont « oubliés » (lieu culturel, salle de spectacle, maison de village, maison des jeunes...);

Vu le coût total de l'ensemble des travaux dépassant le 1.000.000€ en partie subsidié ;

Vu l'absence de plan d'accès privilégiant la mobilité douce à ce lieu décentré ;

Vu la disparition d'un terrain « vert » situé en zone agricole ;

Vu le contexte actuel de crise économique et environnementale ;

Vu les quatre propositions élaborées par PPB et présentées lors du conseil communal (voir annexe);

Décide :

Article 1 : de réévaluer le projet, avant le commencement des travaux. Les propositions PPB peuvent servir de base à la réflexion mais elles ne sont pas limitatives ;

Article 2 : de mener une réflexion globale sur les infrastructures « loisirs-nature-sport-culture » de l'ensemble de l'entité dans un souci de complémentarité et d'éviter ainsi d'agir au coup par coup.

Question que PPB désire poser au collègue lors du conseil communal du 25 mai 2021

Une monnaie locale (province de Liège) : le Val'heureux existe et circule sur Burdinne. Cette monnaie a comme objectif de :

- renforcer et valoriser l'économie locale et les circuits courts ;
- favoriser l'utilisation de biens et de services socialement responsables ;
- soutenir les initiatives respectueuses de l'environnement ;
- promouvoir en particulier la souveraineté alimentaire et économique ;
- créer du lien social sur une base locale tout en favorisant les échanges.

Le Val'heureux permet ainsi de retenir et de mieux faire circuler la richesse créée par les petits entrepreneurs, les citoyens et les acteurs de l'économie locale et éthique.

Pourtant, cette monnaie est parfois mal comprise ou suscite des réactions.

Cela vous semblerait-il intéressant, à un prochain conseil, de demander à un intervenant extérieur, représentant du Val'heureux, de venir expliquer cette démarche et répondre aux questions des conseillers, afin de pouvoir évaluer par la suite la pertinence de soutenir cette monnaie à Burdinne ?